



(Bouches-du-Rhône)

14 039 habitants

Membre de la Communauté d'Agglomération
Arles Crau Camargue Montagnette

Recrute en Contrat à Durée Déterminée

**Deux assistant(e)s maternel(le)s
(H/F)**

Rattaché(e) à la Directrice de la Crèche, vous êtes en charge de :

- Accueillir l'enfant et sa famille,
- Assurer une bonne hygiène et un bon entretien du domicile, qui est le principal lieu d'accueil pour l'enfant,
- Faire du domicile un lieu de vie où l'enfant peut être écouté et respecté et où il peut s'épanouir en toute sécurité,
- Répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant: alimentation, sommeil, soins, jeu, relation, tout en respectant son rythme,
- Entretenir une relation professionnelle avec les parents,
- Adhérer au projet éducatif de l'Etablissement et respecter son règlement de fonctionnement,
- Participer aux activités de la crèche: ateliers de jeux, sorties, formation, ateliers avec intervenant extérieur,
- Collaborer avec l'équipe encadrante et les autres assistants maternels,
- Savoir appliquer les protocoles médicaux établis par le pédiatre,
- Accompagner les enfants qui vous sont confiés à la crèche pour participer à des ateliers d'éveil durant lesquels vous êtes présent(e) aux côtés des enfants et vous restez leur référent(e),
- Participer aux réunions de concertation pédagogique, ainsi qu'aux formations et manifestations organisées par l'Etablissement,

Profil :

Vous possédez impérativement l'agrément d'assistant(e) maternel(le).

Doté(e) d'aptitudes relationnelles et de solides connaissances de la petite enfance, vous avez le sens de l'observation et de l'analyse.

Rémunération minimale forfaitaire de 306 heures mensuelles de garde

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae détaillé et d'une copie de votre agrément doivent être adressées à :

Monsieur le Maire de la Ville de TARASCON
Direction des Ressources Humaines
Hôtel de Ville - 2 place du marché - BP 303
13158 TARASCON Cedex

Renseignements auprès du Service des Ressources Humaines de la Mairie
☎ 04.90.91.51.62. ou 04.90.91.51.63.